

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**SOLLICITATION D'UNE  
SUBVENTION AU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL 74  
POUR LA RÉSIDENCE  
D'ARTISTE 2025 À  
L'ARCHIPEL BUTOR**

**D\_2025\_0129**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Depuis l'année 2021, l'Archipel Butor organise chaque année des résidences de création au sein de la maison d'écrivain Michel Butor, aménagée à cet effet.

Un artiste plasticien et un écrivain y sont accueillis pour une durée de deux mois, sur un temps dédié à la création d'un livre d'artiste.

Une bourse de création leur sera versée par Annemasse Agglo et un temps de rencontres avec le public permettra au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de leur présence sur le territoire.

Le montant des dépenses subventionnables s'élève à 12 000 € TTC.

La subvention sollicitée auprès du Département de la Haute-Savoie est d'un montant de 1000 €.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de résidence d'artiste 2025 ;

DE SOLLICITER le Conseil Départemental pour une subvention au taux le plus élevé possible ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant, tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET  
Date de signature : 17/07/2025  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 18/07/2025

Reçu en préfecture le 18/07/2025

Publié le 18/07/2025



ID : 074-200011773-20250715-D\_2025\_0129-AU

## plan de financement résidence d'artiste 2025

| objet                | montant            | subventions     | montant            |
|----------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| bourse de création   | 8 000,00 €         | Département 74  | 1 000,00 €         |
| frais de déplacement | 2 000,00 €         | Savoie-biblio   | 1 000,00 €         |
| matériel             | 1 000,00 €         | Annemasse agglo | 10 000 €           |
| communication        | 1 000,00 €         |                 |                    |
| <b>total</b>         | <b>12 000,00 €</b> |                 | <b>12 000,00 €</b> |